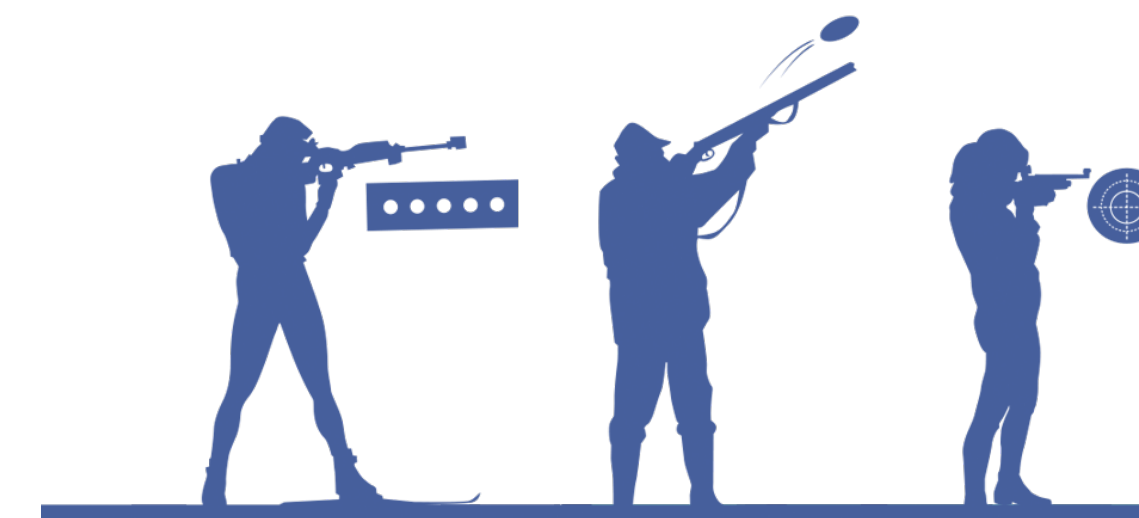


Système d'information sur les armes

Ouverture aux tireurs sportifs

PARTIE II

Création d'un compte tireur sportif





**MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR
ET DES OUTRE-MER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Secrétariat général | DEPSA

Service Central des Armes et Explosifs

5

Une procédure entièrement dématérialisée



**MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR
ET DES OUTRE-MER**

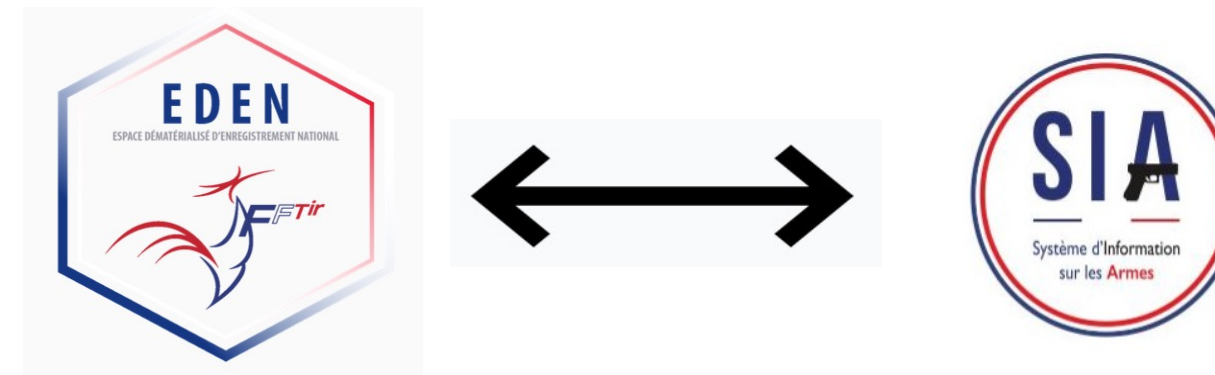
*Liberté
Égalité
Fraternité*

Secrétariat général | DEPSA

Service Central des Armes et Explosifs

Une procédure entièrement dématérialisée

Interconnexion entre le SIA et la FFTir



Transmissions de données au SIA lors de la création de compte (licence en cours de validité, certificat médical, avis favorable)

- **Moins de pièces justificatives à vérifier => instruction simplifiée des demandes**



**MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR
ET DES OUTRE-MER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Secrétariat général | DEPSA

Service Central des Armes et Explosifs

Une procédure entièrement dématérialisée

Interconnexion entre le SIA et la FFTir

Echanges d'informations :

- Délivrance, refus et retrait d'autorisation
- Existence, retrait et défaut de renouvellement de la licence
- Existence ou retrait de l'avis favorable

Si retrait, information sur la raison du retrait :

- Défaut d'assiduité au tir (obligation modifiée : 1 tir au minimum par saison sportive)
- Infraction grave aux règles de sécurité (inscription FINIADA)



**MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR
ET DES OUTRE-MER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Secrétariat général | DEPSA

Service Central des Armes et Explosifs

Une procédure entièrement dématérialisée

Une autorisation dématérialisée

- Demande d'autorisation déposée dans le SIA
- Documents (AR, refus, autorisation) mis à disposition du demandeur dans le compte
- Le demandeur est notifié par e-mail chaque fois qu'un document est mis à disposition



**MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR
ET DES OUTRE-MER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Secrétariat général | DEPSA

Service Central des Armes et Explosifs

Les détenteurs sans titre

Détenteurs d'armes héritées/trouvées, C3, C9



**MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR
ET DES OUTRE-MER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Secrétariat général | DEPSA

Service Central des Armes et Explosifs

Arme héritée / trouvée

Pour conserver l'arme :

- Déclaration par l'intermédiaire du compte SIA détenteur sans besoin de passage à la brigade/au commissariat ni chez l'armurier
- Catégorie B : dépôt dans les 3 mois chez l'armurier en attendant la délivrance d'une autorisation
- Pour se dessaisir de l'arme (catégories A, B ou C) : pas de création de compte détenteur, enregistrement de l'arme dans le LPN du professionnel sur présentation d'une pièce d'identité



**MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR
ET DES OUTRE-MER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Secrétariat général | DEPSA

Service Central des Armes et Explosifs

La création d'un compte licencié « **tireur sportif** » et les fonctionnalités associées



La création d'un compte tireur dans le SIA

Pour rester en règle :

- Le détenteur se connecte lorsqu'il vient d'acquérir une arme pour valider l'acquisition
- Le détenteur met à jour son râtelier dans les 6 mois après la création de son compte
- Le détenteur effectue ses démarches en ligne



**MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR
ET DES OUTRE-MER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Secrétariat général | DEPSA

Service Central des Armes et Explosifs

Que faire si le licencié a déjà un compte SIA ?



Mise à jour du râtelier numérique





**MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR
ET DES OUTRE-MER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Secrétariat général | DEPSA

La mise à jour du râtelier

- Jusqu'à 6 mois après la création de son compte, le détenteur peut mettre à jour son râtelier
- Dans son râtelier numérique, le détenteur peut également visualiser son compteur de munitions par arme détenue.

Le référentiel général des armes RGA



La recherche d'une arme sur le RGA

Référentiel Général des Armes

2 parcours de recherche :

- la recherche experte (avancée) est destinée aux professionnels
- la recherche simplifiée est destinée aux particuliers

La carte européenne d'armes à feu

- La carte européenne d'armes à feu (CEAF) est dématérialisée dans le SIA à partir du 18 décembre 2023.
- Elle est générée directement par le détenteur depuis son compte SIA et a une validité de 5 ans.

La demande d'autorisation de détention dans le SIA



